

Le statut des femmes en France depuis deux siècles

VIE SOCIALE

VIE FAMILIALE

- | | | |
|--------|---|--|
| ▶ 1804 | | Incapacité juridique totale de la femme mariée : « La femme doit obéissance à son mari » |
| ▶ 1892 | Interdiction du travail de nuit
Durée de travail quotidien limitée à 11 h. Journée de repos hebdomadaire | |
| ▶ 1907 | | La femme mariée peut disposer librement de son salaire |
| ▶ 1909 | Congé de maternité de 8 semaines | |
| ▶ 1920 | Droit d'adhérer à un syndicat sans l'autorisation du mari | |
| ▶ 1938 | | Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée
L'avortement est un crime contre la sûreté de l'Etat.
La personne qui réalise l'avortement est passible de la peine de mort
La femme est l'adjoint du mari dans la direction de la famille |
| ▶ 1942 | | |
| ▶ 1944 | Droit de vote et d'être élues | |
| ▶ 1945 | Principe légal : « à travail égal, salaire égal » | |
| ▶ 1946 | La Constitution déclare que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » | |
| ▶ 1965 | | La femme mariée peut exercer une activité professionnelle sans le consentement du mari |
| ▶ 1967 | | Droit à la contraception |
| ▶ 1970 | | L'autorité parentale conjointe remplace l'autorité paternelle |
| ▶ 1972 | Loi sur l'égalité de rémunération pour un travail identique | |
| ▶ 1975 | | Droit à l'avortement
Divorce par consentement mutuel |
| ▶ 1983 | Egalité professionnelle entre hommes et femmes | |
| ▶ 1985 | | Egalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants |
| ▶ 1992 | | Loi sanctionnant le harcèlement sexuel |

Source : ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville.

La législation progresse, mais a souvent du mal à vaincre des habitudes profondément ancrées dans les mœurs. Elle est ainsi amenée à se répéter (voir les données de 1946, 1972 et 1983). Aujourd'hui, le système législatif français a consacré l'égalité de droits des hommes et des femmes, mais des différences nettes subsistent toujours sur le terrain (par exemple, salaire moindre versé à une femme pour le même travail qu'un homme).